

États financiers de

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers de Centre d'accès à l'information juridique	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 14
Annexes	15



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L

Bureau 501
3400 Rue de l'Éclipse
Brossard, (QC) J4Z 0P3
Canada
Téléphone 450 462 6222
Télécopieur 450 462 6230

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Centre d'accès à l'information juridique

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'accès à l'information juridique (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 3

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Brossard, Canada

Le 14 mai 2024

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État de la situation financière

31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (note 3)	547 667 \$	654 190 \$
Débiteurs (note 4)	247 133	216 570
Frais payés d'avance	725 000	733 674
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	3 443 393	1 409 696
	4 963 193	3 014 130
Placements (note 5)	5 856 251	6 976 104
Immobilisations corporelles (note 6)	2 238 942	1 912 286
Actifs incorporels (note 7)	2 875 448	2 440 700
Écart d'acquisition (note 8)	106 384	106 384
	16 040 218 \$	14 449 604 \$

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	1 876 390 \$	1 612 317 \$
Revenus reportés (note 3)	532 226	187 171
	2 408 616	1 799 488
Passif au titre des prestations définies (note 11)	52 600	50 100
Avantage incitatif reporté	27 580	41 369
	2 488 796	1 890 957
Actif net		
Fonds affectés (note 12)	1 814 112	1 614 112
Réserve pour équilibre budgétaire (note 12)	3 500 000	3 500 000
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	5 220 774	4 459 370
Non affecté	3 016 536	2 985 165
	13 551 422	12 558 647
	16 040 218 \$	14 449 604 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Budget (non audité) (note 2)	2024	2023
Produits			
Cotisations des membres	14 608 714 \$	14 547 816 \$	14 343 013 \$
Cotisation de la magistrature	168 869	167 924	163 667
Revenus sur placements	208 000	700 207	129 970
Revenus de bibliothèques	69 500	83 999	69 798
Services aux bibliothèques	99 840	93 284	102 362
Autres revenus	101 539	215 885	95 669
	15 256 462	15 809 115	14 904 479
Charges d'exploitation			
Masse salariale (annexe A)	7 182 746	6 765 171	6 057 541
Frais d'exploitation (annexe B)	4 171 745	3 953 603	3 476 041
Ressources informationnelles (annexe C)	3 167 575	3 152 782	2 975 908
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 100 000	942 284	778 202
	15 622 066	14 813 840	13 287 692
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(365 604)\$	995 275 \$	1 616 787 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

					2024	2023
	Réserve pour équilibre budgétaire	Fonds affectés (note 12)	Investi en Immobilisations corporelles et actifs incorporels	Non affecté	Total	Total
Solde au début	3 500 000 \$	1 614 112 \$	4 459 370 \$	2 985 165 \$	12 558 647 \$	10 888 960 \$
Excédent des produits sur les charges	–	(322 126)	(942 284)	2 259 685	995 275	1 616 787
Affectation d'origine interne	–	1 579 290	–	(1 579 290)	–	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	–	(1 057 164)	1 703 688	(646 524)	–	–
Réévaluations et autres éléments - avantages sociaux futurs	–	–	–	(2 500)	(2 500)	52 900
Solde à la fin	3 500 000 \$	1 814 112 \$	5 220 774 \$	3 016 536 \$	13 551 422 \$	12 558 647 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Provenance (affectation) de la trésorerie		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges	995 275 \$	1 616 787 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	593 577	515 710
Amortissement des actifs incorporels	348 707	262 492
Variation de la juste valeur des placements	(613 844)	982 411
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(13 789)	(13 790)
	1 309 926	3 363 610
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
	587 239	(64 527)
	1 897 165	3 299 083
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(920 233)	(529 142)
Acquisition d'actifs incorporels	(783 455)	(860 687)
Acquisition de placements	(2 500 000)	(3 500 000)
Encaissement de placements	2 200 000	2 000 000
	(2 003 688)	(2 889 829)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(106 523)	409 254
Encaisse au début de l'exercice	654 190	244 936
Encaisse à la fin de l'exercice	547 667 \$	654 190 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Le Centre d'accès à l'information juridique (l'« organisme ») résulte de la fusion, survenue le 1^{er} décembre 2001, du Réseau de l'information juridique du Québec avec la bibliothèque du Barreau de Montréal et la bibliothèque du Barreau de Québec, et est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

L'organisme est un courtier en information juridique et a pour mission de rendre l'information accessible en priorité à ses membres à l'aide d'un réseau de bibliothèques juridiques dans les différents palais de justice du Québec ainsi que d'une bibliothèque virtuelle au www.caij.qc.ca.

L'organisme tire la quasi-totalité de ses produits de cotisations des membres et est exempté de l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCCOSBL ») de la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent les amortissements des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, ainsi que l'évaluation du passif au titre des prestations définies.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Élément d'actif	Période
Livres et abonnements (acquis avant la fusion)	10 ans
Matériel informatique de gestion	3 ans et 5 ans
Matériel informatique de bibliothèques	3 ans
Livres et abonnements	10 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Équipements de bibliothèques	5 ans
Aménagements des locaux	5 ans

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Élément d'actif	Période
Site Internet et mobile	3 ans
Site Internet – abonnement	3 ans
Moteur de recherche	3 ans
Logiciels de bibliothèque	3 ans
Logiciels de gestion	3 ans et 5 ans
Livres virtuels	5 ans
Formation en ligne	2 ans
Logiciels de transformation numérique	10 ans

e) Logiciels en cours de développement

Les actifs incorporels générés en interne sont des immobilisations en cours de mise en état au 31 mars 2024. La valeur des projets inclut tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. L'intégration des coûts dans la valeur comptable cesse lorsque l'actif se trouve dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction. L'amortissement débutera au moment où l'actif sera dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

f) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart peut être inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est comptabilisée aux résultats.

g) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Constatation des produits (suite)

Les cotisations et autres produits sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

h) Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à ses salariés un régime complémentaire de retraite à prestations définies et offre à la direction un régime de retraite d'appoint à prestations définies. Les prestations sont établies en fonction des années de service et du salaire moyen en fin de carrière.

L'organisme comptabilise ses obligations au titre du régime complémentaire de retraite et de son régime d'appoint à prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. La date d'évaluation des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies coïncide avec la date de clôture de l'exercice de l'organisme. La date de la plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite établie aux fins de la capitalisation est le 31 mars 2023.

Dans son bilan à la clôture de l'exercice, l'organisme constate les obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies. Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier des régimes pour l'exercice sont constatés dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies; le coût des services passés; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement dans l'actif net non affecté.

i) Collection de livres rares et anciens

La collection de livres rares et anciens est comptabilisée à une valeur symbolique et l'écart entre le prix d'acquisition, s'il y a lieu, et la valeur symbolique est comptabilisé à l'état des résultats. Les nouvelles acquisitions sont passées en charges dans l'exercice où l'achat a lieu. Les pièces provenant d'un apport sont comptabilisées aux produits et aux charges à la juste valeur, sauf lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, auquel cas les apports sont comptabilisés à une valeur symbolique.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Collection de livres rares et anciens (suite)

Tous les coûts inhérents à la préservation sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

j) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif relatif au bail est comptabilisé au coût et amorti de façon linéaire sur la durée du bail (10 ans), qui viendra à échéance le 31 mars 2026. L'amortissement de l'avantage incitatif sur loyer est comptabilisé contre la charge de loyer.

k) Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des frais payés d'avance.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, des revenus perçus d'avance et de l'avantage incitatif reporté.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements et des avantages sociaux futurs, lesquels ont fait l'objet d'un choix irrévocable d'évaluation à la juste valeur.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

k) Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. Budget

Les montants présentés dans l'état des résultats et en renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et ne sont pas audités.

3. Encaisse réservée

L'encaisse comprend un montant réservé de 194 726 \$ (187 171 \$ en 2023), qui est composé de dépôts faits sur les cartes multi-accès des membres. Ce montant est comptabilisé en tant que revenus reportés.

4. Débiteurs

	2024	2023
Taxes de vente	180 624 \$	178 384 \$
Intérêts à recevoir	19 680	19 913
Comptes clients	24 264	18 240
Autres	22 565	33
	247 133 \$	216 570 \$

5. Placements

	2024	2023
Obligations portant intérêt à des taux variant entre 0,85 % et 4,1 % (2,10 % et 4,10 % en 2023), échéant entre mai 2024 et décembre 2025, à la juste valeur	9 299 644 \$	8 385 800 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	3 443 393	1 409 696
	5 856 251 \$	6 976 104 \$

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

6. Immobilisations corporelles

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Livres et abonnements (acquis avant la fusion)	7 273 683 \$	7 273 683 \$	– \$	– \$
Livres et abonnements	7 888 259	6 443 321	1 444 938	1 521 668
Aménagements des locaux	2 160 553	1 862 664	297 889	139 642
Matériel informatique des bibliothèques	1 617 694	1 617 694	–	–
Équipements des bibliothèques	1 585 764	1 530 307	55 457	50 127
Matériel informatique de gestion	1 407 934	1 109 381	298 553	118 959
Mobilier de bureau	902 203	760 099	142 104	81 889
Collection de livres rares et anciens (note 9)	1		1	1
	22 836 091 \$	20 597 149 \$	2 238 942 \$	1 912 286 \$

7. Actifs incorporels

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels de gestion	1 630 869 \$	1 558 810 \$	72 059 \$	55 976 \$
Moteur de recherche	1 272 966	1 272 966	–	–
Logiciels des bibliothèques	1 017 116	1 014 398	2 718	12 554
Logiciels de transformation numérique	2 234 137	668 271	1 565 866	1 456 534
Sites Internet et mobile	544 564	447 589	96 975	19 660
Livres virtuels	435 076	355 375	79 701	109 027
Site Internet - abonnement	1 034 907	4 649	1 030 258	767 098
Formation en ligne	123 162	95 291	27 871	19 851
	8 292 797 \$	5 417 349 \$	2 875 448 \$	2 440 700 \$

8. Écart d'acquisition

L'organisme a pris possession des éléments d'actif net d'une société le 1^{er} juillet 2019. Le solde de prix d'achat correspond à un écart d'acquisition évalué au montant ci-dessous.

	2024	2023
Écart d'acquisition	106 384 \$	106 384 \$

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

9. Collection de livres rares et anciens

La collection de l'organisme est composée de livres rares et anciens offerts au Barreau de Montréal par des juges et des avocats lors de la création de la bibliothèque du Barreau de Montréal en 1828. La collection de l'organisme comprend les ouvrages les plus importants, publiés entre le XVI^e et le XIX^e siècle, qui traitent de droits romain, français, britannique, canadien et québécois. Afin d'être intégrés à cette collection, ces documents doivent avoir une certaine valeur juridique, historique ou patrimoniale. On y retrouve près de 2 000 titres, dont quelques Laurentiana. Cette collection est exposée dans la bibliothèque de Montréal de l'organisme.

Au 31 mars 2024, la valeur estimative des collections de livres des bibliothèques de Montréal et de Québec est respectivement de 1 292 700 \$ et 1 065 922 \$.

10. Crédeurs

	2024	2023
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 066 616 \$	893 492 \$
Salaires et avantages sociaux	809 774	718 825
	1 876 388 \$	1 612 317 \$

11. Passif au titre des prestations définies

i) Régime complémentaire de retraite

L'organisme et son personnel contribuent au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau. Il s'agit d'un régime à entreprises multiples, à prestations définies, de type fin de carrière. Ce régime pourvoit aux versements de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des membres du personnel couverts.

Au cours de l'exercice 2012, le régime a été transformé pour qu'y soit introduit un volet à cotisations définies. Le personnel embauché à compter du 1^{er} janvier 2012, de même que celui qui n'avait pas adhéré au volet à prestations définies en date du 31 décembre 2011, adhère à ce nouveau volet.

Dans ce volet, seules les cotisations sont déterminées à l'avance.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de son régime complémentaire au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 mars 2024.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

11. Passif au titre des prestations définies (suite)

ii) Régime d'appoint

L'organisme a également un régime d'appoint qui consiste principalement en un régime miroir du régime de retraite. La juste valeur des éléments d'actif du régime est nulle, puisque les actifs sont inclus dans le régime complémentaire de retraite.

Les éléments de rapprochement entre la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et les montants inscrits dans les états financiers sont les suivants :

	2024	2023
Juste valeur des actifs des régimes	12 957 800 \$	12 474 100 \$
Obligation au titre des prestations définies	(12 619 300)	(12 266 000)
Provision pour moins-value	(391 100)	(258 200)
Déficit	(52 600) \$	(50 100) \$
Passif au titre des prestations définies	(52 600) \$	(50 100) \$

12. Affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice 2023-2024, le conseil d'administration a affecté par voie de résolution une somme de 1 579 290 \$ pour divers projets à titre de fonds affectés.

L'utilisation de ces fonds au 31 mars 2024 se détaille comme suit :

- innovation et recherche et développement;
- plan stratégique 2021-2024;
- stratégie organisationnelle;
- structure de l'organisme;
- aménagements des bibliothèques;
- services clients;
- Loi 25 (Protections renseignements personnels);
- Intelligence artificielle.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

13. Engagements contractuels

L'organisme a pris des engagements en vertu de baux et d'ententes de service. Les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	2 547 238 \$
2026	1 245 167
2027	727 357
2028	707 309
2029	704 184

14. Instruments financiers

a) Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements à taux d'intérêt fixe. Ces derniers assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

c) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressant tous les titres négociés sur le marché.

Afin de minimiser ce risque, l'organisme a adopté une politique de placements axée sur une approche conservatrice en investissant dans des placements sécuritaires. Le conseil d'administration est responsable de l'application de cette politique par le biais du comité de placements.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

14. Instruments financiers (suite)

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

15. Dépendance économique

Environ 84 % des produits de l'organisme proviennent de la cotisation des membres du Barreau du Québec et 12 % proviennent de la cotisation des membres de la chambre des notaires du Québec.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Annexes

Exercice clos le 31 mars 2024

	Budget (non audité) (note 2)	2024	2023
Annexe A - Masse salariale			
Rémunération du personnel	7 100 996 \$	6 688 858 \$	5 980 314 \$
Conseil d'administration et comité exécutif	81 750	76 313	77 227
	7 182 746 \$	6 765 171 \$	6 057 541 \$

Annexe B - Exploitation

Honoraires	1 168 132 \$	931 709 \$	695 586 \$
Achat de services informatiques et autres	1 137 580	1 032 018	951 469
Publicité et promotion	446 526	421 311	451 677
Locaux de bibliothèques	263 260	400 367	266 239
Locaux administratifs	260 879	254 814	227 449
Frais de cartes de crédit	206 146	208 490	208 921
Télécommunications et frais postaux	159 980	166 344	181 146
Assurances	121 160	116 750	106 576
Frais de transport et de séjour du personnel de l'organisme	65 256	58 415	65 662
Photocopies et télécopies	65 000	38 715	64 444
Achat de services - entretien des points de service	60 000	66 935	54 662
Fournitures et approvisionnement	49 580	52 909	57 187
Réceptions et conférences	60 000	63 235	47 650
Frais de transport et de séjour du conseil d'administration	36 496	49 665	23 642
Divers	44 750	70 142	55 484
Droits d'auteur	25 000	21 336	17 981
Entretien et location – mobilier et équipement	–	448	–
Créances irrécouvrables	2 000	–	266
	4 171 745 \$	3 953 603 \$	3 476 041 \$

Annexe C - Ressources informationnelles

Outils bibliographiques et jurisprudence en ligne	2 421 000 \$	2 355 673 \$	2 308 911 \$
Publications en série	746 575	797 109	666 997
	3 167 575 \$	3 152 782 \$	2 975 908 \$